

# Bâtir l'argumentaire pour lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire chez les adultes célibataires en âge de travailler au Canada

**Anthony Musiwa**

Juin 2023



**community food centres**  
CANADA good food is just the beginning

# RECONNAISSANCE TERRITORIALE



Centres communautaires d'alimentation du Canada (CCAC) fonctionnent et s'associent à des organisations alimentaires d'un océan à l'autre. Nous faisons cela sur les terres des peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis, qui ont entretenu et continuent d'entretenir une relation réciproque avec les terres, les eaux et tous les êtres. Cette relation est ancrée dans la gratitude et le respect depuis des temps immémoriaux.

Le bureau national du CCAC est à Toronto et se trouve sur le territoire des Wendat, Anishinaabe, Haudenosaunee et Mississaugas du Crédit. Elle abrite désormais également de nombreux peuples des Premières Nations, Métis et Inuits.

## À PROPOS DES CENTRES COMMUNAUTAIRES D'ALIMENTATION DU CANADA

Le travail que mène CCAC est motivé par sa profonde conviction que l'alimentation est un droit fondamental. Nous rassemblons les gens autour de la bonne nourriture afin d'aider les communautés à s'épanouir. Avec près de 400 partenaires à travers le pays, nous mettons sur pied des centres communautaires d'alimentation inclusifs et adaptés aux différentes réalités culturelles, partageons des connaissances, créons des programmes promouvant la santé, et plaidons pour des changements politiques favorisant l'équité.

 <https://cfccanada.ca/fr/Accueil>

 80, rue Ward, bureau 100  
Toronto, Ontario, M6H 4A6

 416-531-8826

 [info@cfccanada.ca](mailto:info@cfccanada.ca)

    

Tous droits réservés © 2023 Centres communautaires  
d'alimentation du Canada.

**Citation suggérée :** Musiwa, A. 2023. *Bâtir l'argumentaire pour lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire chez les adultes célibataires en âge de travailler au Canada*. Centres communautaires d'alimentation du Canada.  
<https://cfccanada.ca/fr/Nouvelles-et-enjeux/Publications/Reports/Batir-l-argumentaire>

# TABLE DES MATIÈRES



Abréviations.....	1
Principaux points à retenir.....	2
Résumé.....	3
Contexte.....	5
Objectif et portée.....	8
Méthodologie.....	9
Constats et discussion.....	10
Conclusions et recommandations.....	25
Liste des références.....	28
Annexes.....	34

# ABRÉVIATIONS

---

<b>ACT</b>	Allocation canadienne pour les travailleur·se·s
<b>adultes célibataires</b>	Adultes célibataires en âge de travailler sans enfants
<b>AE</b>	Assurance-emploi
<b>ARC</b>	Agence du revenu du Canada
<b>ECR</b>	Enquête canadienne sur le revenu
<b>FMGD</b>	Fichier de microdonnées à grande diffusion
<b>IAC</b>	Incitatif à agir pour le climat
<b>MPC</b>	Mesure du panier de consommation
<b>SCAAT</b>	Supplément canadien pour les adultes en âge de travailler

# PRINCIPAUX POINTS À RETENIR

---

- L'analyse des données de 2018 sur les revenus des Canadien·ne·s, les sources de revenus et les caractéristiques des individus et des ménages nous a permis d'établir les constats suivants :
  - Au Canada, les adultes célibataires en âge de travailler étaient beaucoup plus susceptibles de souffrir de pauvreté et d'insécurité alimentaire que le reste de la population.
  - L'insécurité alimentaire frappait davantage certains groupes sociodémographiques d'adultes célibataires en âge de travailler que d'autres au Canada.
  - Les adultes célibataires qui souffraient d'insécurité alimentaire étaient plus susceptibles de subir d'autres privations matérielles.
- Nos 12 constats clés façonnent et renforcent les arguments en faveur d'un plaidoyer et d'une politique équitable et bien ciblée pour lutter efficacement contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire chez les adultes célibataires en âge de travailler au Canada.
- Parmi nos quatre recommandations, nous demandons au gouvernement fédéral de créer un [supplément canadien pour les adultes en âge de travailler](#) afin de lutter contre la pauvreté (extrême) et l'insécurité alimentaire (grave) chez les adultes célibataires au Canada.
- Cette étude constitue le premier examen approfondi de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire chez les adultes célibataires en âge de travailler au Canada.

# RÉSUMÉ

---

## Contexte

Au Canada, les adultes célibataires en âge de travailler représentent le groupe démographique le plus fréquemment et le plus lourdement frappé par la pauvreté, et comptent parmi ceux qui souffrent le plus fréquemment d'insécurité alimentaire. Malgré cette situation, peu de mesures de soutien leur sont offertes. Une meilleure compréhension des phénomènes de pauvreté et d'insécurité alimentaire chez les adultes célibataires permettrait néanmoins d'étayer un argumentaire justifiant la mise en place de mesures de soutien au revenu efficaces et bien ciblées pour s'attaquer à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire chez ce groupe démographique.

## Objectifs

Analyser :

- Les taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire chez les adultes célibataires
- Le taux d'insécurité alimentaire chez différents groupes d'adultes célibataires
- La relation entre l'insécurité alimentaire et certains indicateurs de privation matérielle.

## Méthodes

Pour répondre à nos objectifs de recherche, nous avons analysé les données de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2018, qui sont accessibles au public. Nous avons effectué des tests du khi carré afin de vérifier l'existence de différences significatives entre nos estimations observées et attendues.

## Résultats

Nous avons estimé qu'en 2018, un·e adulte célibataire sur trois (35 %) vivait sous le seuil de pauvreté, et qu'un·e adulte célibataire sur quatre (24 %) souffrait d'insécurité alimentaire. Ces taux étaient beaucoup plus élevés que ceux observés pour l'ensemble de la population nationale, qui étaient de 8,7 % et 17 %, respectivement. Plus de la moitié (53 %) des adultes célibataires souffrant d'insécurité alimentaire vivaient sous le seuil de pauvreté et, parmi ceux-ci, deux sur trois (66 %) vivaient en situation d'extrême pauvreté. Les taux d'insécurité alimentaire les plus élevés ont été observés chez les adultes célibataires qui faisaient partie du plus bas quintile de revenu disponible, dont les principales sources de revenus étaient les transferts gouvernementaux, qui recevaient de l'aide sociale, qui étaient locataires, qui avaient des besoins

impérieux en matière de logement, qui avaient un niveau de scolarité moins élevé, et qui avaient récemment immigré. Tous nos résultats sont statistiquement significatifs au seuil de 5 %, sauf ceux pour l'insécurité alimentaire en fonction du nombre d'années depuis l'immigration au Canada.

## **Conclusion**

La pauvreté et l'insécurité alimentaire ont une incidence plus lourde sur les adultes célibataires que sur la moyenne des personnes ou des ménages au Canada. Cette incidence varie d'un groupe sociodémographique d'adultes célibataires à l'autre. En outre, les adultes célibataires qui souffrent d'insécurité alimentaire sont plus susceptibles de subir d'autres privations matérielles. La pauvreté et l'insécurité alimentaire chez les adultes célibataires au Canada sont en grande partie le résultat d'un revenu insuffisant. Entre autres recommandations, nous demandons donc que le gouvernement fédéral mette en place un [supplément canadien pour les personnes en âge de travailler](#) et des mesures de soutien global pour permettre aux adultes célibataires de répondre à leurs besoins fondamentaux et de mener une vie plus saine.

# CONTEXTE

## Les adultes célibataires sont disproportionnellement affectés par la pauvreté et l'insécurité alimentaire

Malgré les fluctuations des tendances sur le plan de la pauvreté au Canada, les adultes célibataires en âge de travailler sans enfants (*adultes célibataires*) continuent d'être le groupe démographique le plus fréquemment et lourdement frappé par la pauvreté<sup>1,2</sup>. Le plus récent rapport sur la pauvreté de Statistique Canada indique qu'un·e adulte célibataire sur cinq (21,9 %) au Canada vit dans la pauvreté<sup>3</sup>. Ce taux est trois fois plus élevé que le taux national de pauvreté (7,4 %), et plus de cinq fois plus élevé que le taux de pauvreté observé chez les adultes vivant dans des familles (4,3 %).

### Quelle définition donnons-nous à la pauvreté?

Dans ce rapport, nous définissons la *pauvreté* à l'aide de la Mesure du panier de consommation (MPC), qui constitue la mesure officielle de la pauvreté au Canada. La MPC établit le seuil de pauvreté en fonction du coût d'un panier minimum de biens et de services qui reflète un niveau de vie modeste et de base. De plus, la MPC définit la *pauvreté extrême* comme étant une situation où le revenu d'une personne ou d'un ménage est inférieur à 75 % de la MPC. Pour plus de détails, visitez le [Carrefour des dimensions de la pauvreté](#) de Statistique Canada.

En grande partie à cause de ce taux de pauvreté disproportionné, les adultes célibataires connaissent également des taux d'insécurité alimentaire plus élevés, entre autres privations matérielles, que beaucoup d'autres types de ménages, y compris les ménages biparentaux<sup>4</sup>. Dans l'ensemble du pays, au moins un·e adulte célibataire sur quatre (24 %) souffre d'insécurité alimentaire, contre une personne sur cinq (18,4 %) à l'échelle nationale et une personne sur cinq (19,8 %) vivant au sein d'une famille<sup>2</sup>. Fait inquiétant, ce taux d'insécurité alimentaire de 24 % chez les adultes célibataires a été mesuré en 2019, soit avant la pandémie de COVID-19<sup>5</sup>. Des taux plus élevés de pauvreté et d'insécurité alimentaire sont également fortement liés à un mauvais état de santé chez les adultes, ce qui se traduit notamment par de mauvais résultats en matière de santé, des coûts de santé plus élevés et des décès prématurés<sup>6,7,8</sup>.

Les causes sous-jacentes de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire au Canada sont nombreuses et complexes, mais elles se rattachent presque toujours au revenu<sup>9,10,11</sup>. Les adultes célibataires sont affectés de manière disproportionnée par la pauvreté et l'insécurité alimentaire parce qu'ils dépendent généralement d'une seule source de revenus (principalement un revenu d'emploi) pour répondre à leurs besoins fondamentaux<sup>1,4</sup>. De plus faibles revenus restreignent les possibilités (par exemple, éducation et formation continues, emploi rémunéré) permettant de faire augmenter le revenu d'une personne<sup>1,12,13</sup>. La plupart des adultes célibataires au Canada sont pris au piège dans ce cercle vicieux engendré par un faible revenu, et cette situation est exacerbée par la précarité croissante du marché du travail dans un contexte de mesures de soutien très limitées, d'inflation élevée et d'augmentation du coût de la vie<sup>14,15,16,17</sup>.

## **Les politiques d'aide au revenu peuvent permettre de réduire de manière importante la pauvreté et l'insécurité alimentaire**

Les conditions inacceptables de pauvreté et d'insécurité alimentaire ne peuvent plus être tolérées plus longtemps, pas plus que les risques élevés de problèmes de santé qui en découlent. Il est urgent d'instaurer des politiques efficaces et fondées sur des données probantes pour aider les adultes célibataires au Canada à répondre à leurs besoins fondamentaux et à mener une vie plus saine et plus satisfaisante<sup>1,18,19</sup>. Cependant, le Canada n'offre actuellement que peu de programmes de soutien au revenu aux adultes célibataires en âge de travailler : l'allocation canadienne pour les travailleur·se·s (ACT), le crédit d'impôt pour la TPS/TVH et l'incitatif à agir pour le climat (IAC)<sup>1,17,18,20</sup>. Malgré leur utilité, ces programmes ont une portée limitée. Par exemple, les critères d'admissibilité de l'ACT excluent un grand nombre d'adultes célibataires, principalement ceux qui ne sont pas sur le marché du travail et qui sont les plus affectés par la pauvreté et l'insécurité alimentaire<sup>1,17,18,20</sup>. Du reste, l'IAC n'est offert qu'en Alberta, au Manitoba, en Ontario et en Saskatchewan.

La littérature démontre clairement que les politiques de soutien au revenu peuvent permettre de réduire de manière importante la pauvreté et l'insécurité alimentaire<sup>10,17,18</sup>. Les politiques inspirées de l'allocation canadienne pour enfants ou du supplément de revenu garanti, qui ont eu un effet bénéfique sur les familles avec enfants et les personnes âgées, peuvent considérablement améliorer la vie des adultes célibataires vivant dans la pauvreté et souffrant d'insécurité alimentaire<sup>21,22,23</sup>.

## **Des estimations fiables des taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire chez les adultes célibataires permettront de justifier la mise en place de politiques ciblées d'aide au revenu**

Si les statistiques actuelles montrent que les adultes célibataires sont affectés de manière disproportionnée par la pauvreté et l'insécurité alimentaire au Canada, elles n'offrent qu'une vue d'ensemble de la situation. Nous savons peu de choses sur la façon dont la pauvreté et l'insécurité alimentaire affectent les différents groupes sociodémographiques d'adultes célibataires ou les adultes célibataires subissant d'autres privations matérielles. Afin de réduire de manière importante la pauvreté et l'insécurité alimentaire, les politiques de soutien au revenu doivent cibler les adultes célibataires les plus durement affectés, notamment ceux qui vivent dans une extrême pauvreté et une insécurité alimentaire grave<sup>3,23,24</sup>. De plus, pour justifier la mise en place de ces politiques de soutien au revenu, il nous faut des estimations fiables et détaillées qui montrent clairement l'incidence disproportionnée de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire sur les adultes célibataires.

Malheureusement, la plupart des études actuellement disponibles au Canada portent sur la population générale et d'autres groupes particuliers, dont les jeunes adultes, les femmes et les adultes âgés de 65 ans et plus<sup>21,22,25,26</sup>. Afin de contribuer à combler cette lacune, notre étude s'est penchée sur les effets disproportionnés et conjugués de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire chez les adultes célibataires au Canada.

# OBJECTIF ET PORTÉE

---

Afin d'étayer l'argumentaire en faveur de la mise en place de politiques de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire ciblant les adultes célibataires au Canada et d'orienter celles-ci, nous avons examiné et caractérisé la pauvreté et l'insécurité alimentaire au sein de ce groupe de population.

Plus en détail, nous avons abordé les questions suivantes :

1. Quelles tendances suivent les taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire chez les adultes célibataires au Canada?
2. Quelle est l'incidence de l'insécurité alimentaire sur les différents groupes sociodémographiques d'adultes célibataires au Canada?
3. Comment se traduit l'insécurité alimentaire lorsqu'elle est associée à d'autres importantes privations matérielles chez les adultes célibataires au Canada?

# MÉTHODOLOGIE

---

L'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) est une enquête transversale annuelle menée par Statistique Canada afin de dresser le portrait des revenus et des sources de revenus des Canadien·ne·s en fonction de leurs caractéristiques personnelles et de celles de leur ménages<sup>27</sup>. Nous avons analysé les données secondaires du *fichier de microdonnées à grande diffusion* (FMGD) de l'ECR de 2018—c'est-à-dire les données secondaires anonymisées et accessibles au public issues de l'ECR de 2018<sup>28,29</sup>.

Nous avons choisi les données de l'ECR de 2018 parce qu'il s'agit du dernier ensemble de données de Statistique Canada accessible au public précédant la pandémie de COVID-19. Ces données offrent donc un portrait plus précis de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire au Canada, car elles ne sont pas soumises aux phénomènes survenus durant la pandémie susceptibles de les fausser, notamment des taux de chômage inhabituellement élevés et des changements rapides dans les revenus en raison des prestations liées à la COVID-19. L'ECR réalisée en 2021 par Statistique Canada contient également des estimations de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire reflétant les niveaux antérieurs à la pandémie, ce qui confirme que les données de l'ECR de 2018 reflètent, dans une large mesure, la situation actuelle<sup>3</sup>.

Pour plus de détails méthodologiques, voir l'Annexe 1. Il convient de noter qu'en raison des arrondissements, certains totaux dans ce rapport peuvent différer légèrement de la somme des chiffres qui leur sont associés (par exemple, les taux totaux englobant différents niveaux d'insécurité alimentaire).

# CONSTATS ET DISCUSSION

---

## Douze constats clés regroupés par thèmes

Nos 12 constats clés s'articulent autour de trois thèmes (voir Figure 1). Les trois constats regroupés sous le premier thème montrent l'ampleur disproportionnée des taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire chez les adultes célibataires par rapport à la moyenne des personnes ou des ménages au Canada. Les sept constats regroupés sous le deuxième thème sont plus détaillés et révèlent la manière dont l'insécurité alimentaire affecte certains groupes sociodémographiques d'adultes célibataires plus que d'autres au Canada. Enfin, les deux constats regroupés sous le troisième thème montrent que les adultes célibataires souffrant d'insécurité alimentaire sont susceptibles de subir deux autres formes de privation matérielle.

Dans leur ensemble, nos constats clés soulignent l'urgent besoin de mettre en place des politiques de soutien au revenu ciblées afin de permettre aux adultes célibataires au Canada de répondre à leurs besoins fondamentaux et de mener une vie plus saine.

Figure 1: Thèmes et constats clés de cette étude

**Thème 1 : Les taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire étaient disproportionnellement élevés chez les adultes célibataires canadiens**

### CONSTATS CLÉS

- 1.1 :** Le taux de pauvreté chez les adultes célibataires était plus de quatre fois supérieur à la moyenne canadienne
- 1.2 :** Les adultes célibataires étaient plus susceptibles de souffrir d'insécurité alimentaire que le ménage canadien moyen
- 1.3 :** Plus de la moitié des adultes célibataires souffrant d'insécurité alimentaire au Canada vivaient sous le seuil officiel de pauvreté

**Thème 2 : L'insécurité alimentaire frappait davantage certains groupes sociodémographiques d'adultes célibataires que d'autres au Canada**

### CONSTATS CLÉS

- 2.1 :** Les taux d'insécurité alimentaire chez les adultes célibataires dont les transferts gouvernementaux constituaient la principale source de revenus étaient plus élevés que chez la moyenne des Canadien-ne-s
- 2.2 :** Les taux d'insécurité alimentaire étaient plus élevés chez les adultes célibataires qui recevaient de l'aide sociale que chez les adultes célibataires bénéficiant d'autres revenus
- 2.3 :** La plupart des adultes célibataires étaient locataires, et ces derniers risquaient plus de souffrir d'insécurité alimentaire que ceux qui étaient propriétaires
- 2.4 :** L'insécurité alimentaire était plus forte chez les adultes célibataires qui avaient vécu au Canada depuis moins de 10 ans que chez ceux qui y avaient vécu depuis plus longtemps
- 2.5 :** Les adultes célibataires sans diplôme secondaire risquaient plus de souffrir d'insécurité alimentaire que ceux qui avaient un diplôme ou un certificat universitaire
- 2.6 :** Les adultes célibataires de 45-54 ans et de 55-64 ans risquaient davantage de souffrir d'insécurité alimentaire que ceux plus jeunes
- 2.7 :** Quel que soit leur sexe, les adultes célibataires couraient les mêmes risques de souffrir d'insécurité alimentaire

**Thème 3 : Les adultes célibataires souffrant d'insécurité alimentaire étaient plus susceptibles de subir d'autres privations matérielles**

### CONSTATS CLÉS

- 3.1 :** Les adultes célibataires gagnant un faible revenu étaient trois fois plus susceptibles de souffrir d'insécurité alimentaire que les adultes célibataires gagnant un revenu plus élevé
- 3.2 :** Les adultes célibataires ayant des besoins impérieux en matière de logement étaient deux fois plus nombreux à souffrir d'insécurité alimentaire que les adultes célibataires n'ayant pas de tels besoins

## Thème 1 : Les taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire étaient disproportionnellement élevés chez les adultes célibataires canadiens

### Constat clé 1.1 : Le taux de pauvreté chez les adultes célibataires était plus de quatre fois supérieur à la moyenne canadienne

Nos résultats indiquent qu'au Canada, un·e adulte célibataire sur trois (35 % ou 1,4 million de personnes) vivait sous le seuil officiel de pauvreté en 2018. Ce taux se trouvait à être plus de quatre fois supérieur à la moyenne canadienne, qui était d'une personne sur onze (8,7 % ou 3,2 millions de personnes)<sup>30</sup>. Les adultes célibataires représentaient en fait 44 % de l'ensemble des Canadien·ne·s vivant dans la pauvreté. Notre analyse indique en outre qu'au moins un·e adulte célibataire sur quatre (25 % ou 976 000 personnes) vivait dans l'extrême pauvreté en 2018.

La littérature nous apprend également que les adultes célibataires continuent d'être le groupe démographique le plus fréquemment et lourdement frappé par la pauvreté au Canada, et ce, malgré une certaine diminution des taux de pauvreté à l'échelle nationale entre 2015 et 2020, principalement en raison des prestations fédérales liées à COVID-19<sup>2,3,18,19</sup>. Avec la fin des prestations liées à la COVID-19, l'inflation élevée et l'augmentation du coût de la vie<sup>14,15,16,19</sup>, les taux de pauvreté chez les adultes célibataires (et chez les Canadien·ne·s en général) ont légèrement augmenté en 2021. Ces taux de pauvreté récents sont assez semblables à ceux observés avant la pandémie, et certaines organisations qui travaillent avec des personnes frappées par la pauvreté et l'insécurité alimentaire à travers le Canada ont averti que ces taux s'aggraveront si le Canada n'intensifie pas ses efforts visant à réduire la pauvreté<sup>31</sup>. Notre analyse vient jeter un nouvel éclairage sur cette situation alors qu'elle démontre que les adultes célibataires à travers le Canada ont été et continuent d'être frappés de manière disproportionnée par la pauvreté.

## Constat clé 1.2 : Les adultes célibataires étaient plus susceptibles de souffrir d'insécurité alimentaire que le ménage canadien moyen

### LES QUATRE NIVEAUX DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Dans notre analyse, nous distinguons quatre niveaux de sécurité alimentaire :

- *Sécurité alimentaire* : aucun problème d'accès à la nourriture lié au revenu.
- *Insécurité alimentaire marginale* : quelques inquiétudes ou problèmes d'accès à la nourriture.
- *Insécurité alimentaire modérée* : des compromis doivent être faits sur la qualité ou la quantité des aliments consommés.
- *Insécurité alimentaire grave* : d'importants compromis doivent être faits sur la qualité ou la quantité des aliments consommés, incluant une réduction de l'apport alimentaire.

Les taux totaux d'insécurité alimentaire que nous présentons combinent les estimations de l'insécurité alimentaire marginale, modérée et grave. Pour plus de détails sur la manière dont nous avons mesuré l'insécurité alimentaire, veuillez consulter l'Annexe 2.

Notre analyse indique qu'un·e adulte célibataire sur quatre (24 % ou 959 000 personnes) au Canada souffrait d'insécurité alimentaire en 2018, ce qui est corroboré par le rapport de l'ECR de 2018 de Statistique Canada<sup>30</sup>. Parmi ces 24 % d'adultes célibataires souffrant d'insécurité alimentaire, une personne sur vingt (5 %) était en situation d'insécurité alimentaire marginale, une sur dix (10 %) en situation d'insécurité alimentaire modérée, et une sur onze (9 %) en situation d'insécurité alimentaire grave. En général, un·e adulte célibataire sur trois (38 %) souffrant d'insécurité alimentaire était en situation d'insécurité alimentaire grave en 2018. Le taux d'insécurité alimentaire chez les adultes célibataires en 2018 était plus élevé que le taux moyen national de 17 %, ce qui nous permet de constater que les adultes célibataires en 2018 étaient plus susceptibles de souffrir d'insécurité alimentaire que le ménage canadien moyen.

Bien que toutes les provinces aient enregistré des taux d'insécurité alimentaire supérieurs à 20 % chez les adultes célibataires, ces taux variaient entre 22 % (au Québec) et 31 % (au Nouveau-Brunswick). L'ECR 2021 révèle des tendances géographiques semblables dans les dix provinces du Canada (à noter que l'ECR ne mesure pas encore l'insécurité alimentaire dans les trois territoires du Canada)<sup>3</sup>. Le faible taux observé au Québec peut être attribué aux politiques sociales relativement généreuses dans cette province<sup>32,33</sup>. Le Nouveau-Brunswick verse les prestations d'aide sociale parmi les plus basses au Canada pour les adultes célibataires, ce qui peut expliquer le taux

élevé d'insécurité alimentaire chez les adultes célibataires considérés dans notre étude<sup>32</sup>. Les habitant.e-s des provinces de l'Atlantique continuent d'être les plus frappés par l'insécurité alimentaire en raison des taux de chômage élevés et du coût de la vie plus important<sup>34</sup>.

### **Constat clé 1.3 : Plus de la moitié des adultes célibataires souffrant d'insécurité alimentaire au Canada vivaient sous le seuil officiel de pauvreté**

Notre étude révèle l'existence de liens étroits entre la pauvreté et l'insécurité alimentaire chez les adultes célibataires au Canada. Plus de la moitié (53 % ou 513 000 personnes) de tous les adultes célibataires ayant souffert d'insécurité alimentaire vivaient sous le seuil de pauvreté du Canada. Environ deux adultes célibataires sur trois (66 % ou 340 000 personnes) ayant connu l'insécurité alimentaire vivaient dans une situation d'extrême pauvreté. En outre, sur l'ensemble des adultes célibataires ayant connu l'insécurité alimentaire et vivant sous le seuil de pauvreté, deux sur cinq (43 % ou 222 000 personnes) étaient en situation d'insécurité alimentaire grave, et la majorité d'entre eux (70 %) vivaient dans l'extrême pauvreté.

Au Canada, la relation entre la pauvreté, ou le faible revenu, et l'insécurité alimentaire est bien documentée chez la population générale et au sein d'autres groupes particuliers tels que les jeunes, les ménages dirigés par des femmes et les personnes âgées<sup>9,25,26</sup>. Cependant, les études rapportant l'existence d'une telle interaction entre pauvreté et insécurité alimentaire chez les adultes célibataires sont peu nombreuses. Nos résultats concernant les adultes célibataires apportent des preuves indispensables en faveur de la mise en place de politiques de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire ciblant les adultes célibataires au Canada.

## Thème 2 : L'insécurité alimentaire frappait davantage certains groupes sociodémographiques d'adultes célibataires que d'autres au Canada

### Constat clé 2.1 : Les taux d'insécurité alimentaire chez les adultes célibataires dont les transferts gouvernementaux constituaient la principale source de revenus étaient plus élevés que chez la moyenne des Canadien·ne·s

Les adultes célibataires canadiens se trouvent face à un nombre limité de sources de revenus et doivent souvent survivre à l'aide d'un seul revenu<sup>1,4,18,32</sup>. Leur pouvoir d'achat est réduit, d'une part, par des mesures de soutien très limitées et, d'autre part, par les conditions d'un marché du travail où les salaires sont bas, les avantages sociaux et les protections moindres, et les heures de travail et les salaires très incertains<sup>1,14,15,16,17</sup>. Au Canada, les ménages à faible revenu dont les transferts gouvernementaux constituent la principale source de revenus sont plus susceptibles d'être en situation d'insécurité alimentaire, les plus affectés étant les ménages dont la principale source de revenus est l'aide sociale<sup>5</sup>. Les données disponibles indiquent qu'au moins trois ménages sur cinq (61 %) dont la principale source de revenus est l'aide sociale, et que deux ménages sur cinq (39 %) dont les revenus proviennent principalement de prestations d'assurance-emploi (AE), souffrent d'insécurité alimentaire<sup>5</sup>. Cette situation n'est pas surprenante, considérant l'inadéquation des programmes d'aide sociale et d'assurance-emploi au Canada, y compris leurs faibles prestations<sup>32,35</sup>. Bien que les estimations exactes du nombre d'adultes célibataires qui reçoivent des transferts gouvernementaux soient rares, nous savons que la plupart des bénéficiaires de l'aide sociale sont des adultes célibataires<sup>18,32,36</sup>. Par conséquent, certains des pires taux d'insécurité alimentaire au Canada sont observés chez les adultes célibataires<sup>1,4,5,23</sup>.

Conformément à nos attentes, notre analyse a révélé que près de la moitié (48 %) des adultes célibataires ayant reçu des transferts gouvernementaux souffraient d'insécurité alimentaire : environ un·e sur treize (8 %) de façon marginale, un·e sur six (18 %) de façon modérée, et un·e sur cinq (22 %) de façon grave. Le taux d'insécurité alimentaire de 48 % était presque trois fois supérieur au taux national d'insécurité alimentaire de 17 %.

De manière surprenante, notre analyse a également mis en lumière un fait moins connu, mais tout aussi important : les transferts gouvernementaux étaient la principale source de revenus seulement chez une faible proportion (19 %) d'adultes célibataires. Cela laisse supposer que :

- Contrairement aux idées reçues, la principale source de revenus chez la grande majorité des adultes célibataires au Canada est l'emploi, les prestations gouvernementales ne constituant qu'un apport relativement faible.

- Au Canada, même les adultes célibataires ayant un emploi souffrent d'insécurité alimentaire.

Cela dit, qu'ils aient un emploi ou qu'ils soient au chômage, les adultes célibataires au Canada survivent la plupart du temps avec un seul revenu, et ce dernier suffit à peine à répondre à leurs besoins fondamentaux, dont la capacité à se procurer des aliments nourrissants. Les taux d'insécurité alimentaire chez ceux-ci sont donc plus élevés.

### **Constat clé 2.2 : Les taux d'insécurité alimentaire étaient plus élevés chez les adultes célibataires qui recevaient de l'aide sociale que chez les adultes célibataires bénéficiant d'autres revenus**

Comme nous l'avons indiqué au constat clé 2,1, la plupart des bénéficiaires de l'aide sociale sont des adultes célibataires, et l'insécurité alimentaire atteint des taux élevés chez l'ensemble de ces derniers<sup>1,4,5,23</sup>. Afin de mieux comprendre, nous avons examiné l'ampleur de l'insécurité alimentaire en fonction du *montant de l'aide sociale reçue* par les adultes célibataires.

L'aide sociale devrait être une composante efficace du filet de sécurité sociale<sup>32,37</sup>. Certaines personnes se prévalent de l'aide sociale afin d'accroître leurs revenus en ajoutant cette source aux autres, tel un salaire, dont ils bénéficient déjà, alors que pour d'autres, l'aide sociale constitue leur unique source de revenus<sup>32</sup>. Qu'importe la situation, l'aide sociale devrait permettre aux gens de répondre à leurs besoins de base<sup>32</sup>. Toutefois, les prestations d'aide sociale sont généralement limitées à de faibles montants dans le but d'inciter les gens à travailler, mais bien souvent, cela mène au résultat contraire en piégeant ces derniers dans la pauvreté<sup>18,32,37</sup>. Aujourd'hui, aucune province et aucun territoire au Canada n'offre de prestations d'aide sociale égales ou supérieures au seuil de la MPC<sup>32</sup>.

Selon notre étude, seulement un-e adulte célibataire sur huit a reçu de l'aide sociale en 2018, ce qui indique que la vaste majorité des adultes célibataires doivent compter sur d'autres sources de revenus, incluant un emploi rémunéré, pour répondre à leurs besoins de base. Nous avons constaté qu'aucun-e adulte célibataire n'avait reçu un montant d'aide sociale équivalent au seuil de la mesure de faible revenu pour une personne célibataire, ce dernier étant de 25 609 \$ (les revenus inférieurs à ce seuil représentent moins de 50 % du revenu médian national après impôts rajusté). La vaste majorité (88,2 %) de ces adultes célibataires ont reçu un montant d'aide sociale inférieur à 15 000 \$, alors que 9,2 % d'entre eux ont reçu entre 15 000 \$ et 20 000 \$ et que les autres, qui représentent un maigre 2,6 %, ont reçu plus de 20 000 \$. Les adultes célibataires qui ont reçu moins de 15 000 \$ en prestations d'aide sociale bénéficiaient vraisemblablement d'autres sources de revenus (un salaire, par exemple), alors que ceux qui ont reçu

15 000 \$ ou plus en prestations n'avaient vraisemblablement que l'assurance sociale comme principale source de revenus.

Comme le montre notre étude, l'insuffisance criante des prestations d'aide sociale se traduit par une forte insécurité alimentaire chez les adultes célibataires qui sont bénéficiaires de l'aide sociale. Nous avons en effet constaté que trois adultes célibataires bénéficiaires de l'aide sociale sur cinq (62 %) souffraient d'insécurité alimentaire. Parmi ceux-ci, environ un·e sur dix (10 %) était en situation d'insécurité alimentaire marginale, un·e sur quatre (24 %) en situation d'insécurité alimentaire modérée, et un·e sur quatre (28 %) en situation d'insécurité alimentaire grave.

De plus, 61 % des adultes célibataires qui ont reçu un montant d'aide sociale inférieur à 15 000 \$ souffraient d'insécurité alimentaire. En comparaison, 68 % des adultes célibataires qui ont reçu plus de 15 000 \$ en prestations d'aide sociale souffraient d'insécurité alimentaire. Ces résultats révèlent au moins deux problèmes graves. Premièrement, qu'importe le montant des prestations d'aide sociale reçu, les adultes célibataires qui bénéficient de cette aide courent plus de risques d'être disproportionnellement affectés par l'insécurité alimentaire. Deuxièmement, et il s'agit là de l'un des constats clés de notre étude, l'insécurité alimentaire est beaucoup plus souvent observée chez les adultes célibataires qui, outre l'aide sociale, n'ont pas d'autres sources de revenus (dans notre étude, ces adultes célibataires ont reçu des prestations d'aide sociale plus élevées).

L'aide sociale est manifestement l'un des principaux facteurs de pauvreté au Canada, en particulier chez les adultes célibataires<sup>18,32,37</sup>. Alors que la plupart des bénéficiaires de l'aide sociale ont peu ou pas d'autres sources de revenus, augmenter le montant des prestations d'aide sociale peut grandement aider à lutter contre l'insécurité alimentaire, notamment chez les adultes célibataires, qui constituent le groupe le plus affecté par ce problème<sup>1,32,37</sup>.

### **Constat clé 2.3 : La plupart des adultes célibataires étaient locataires, et ces derniers risquaient plus de souffrir d'insécurité alimentaire que ceux qui étaient propriétaires**

Lorsque leurs revenus sont limités, les gens doivent normalement faire des choix difficiles sur le plan de leurs besoins fondamentaux tels que l'alimentation et le logement<sup>4,38,39</sup>. Ainsi, en comparaison des propriétaires, les locataires sont plus susceptibles de subir des privations matérielles, incluant la nourriture (insécurité alimentaire)<sup>4,38,39</sup>. Une étude récente indique que 26 % des familles qui sont locataires souffrent d'insécurité alimentaire, par rapport à 14 % des familles ayant contracté un prêt hypothécaire, et à 7 % des familles qui sont propriétaires de leur logement sans prêt hypothécaire<sup>5</sup>. Bien que les estimations exactes concernant les adultes célibataires soient généralement rares, nous pouvons émettre l'hypothèse plausible selon

laquelle les taux d'insécurité alimentaire risquent d'être plus élevés chez les adultes célibataires qui sont locataires, d'autant plus que ces derniers doivent généralement se contenter d'un seul revenu<sup>1,4</sup>.

Notre analyse montre que la majorité (61 %) des adultes célibataires au Canada étaient locataires. Elle montre de plus que le taux d'insécurité alimentaire chez les adultes célibataires qui étaient locataires était supérieur de 12 points de pourcentage à celui observé chez les adultes célibataires qui étaient propriétaires. En d'autres termes, un·e adulte célibataire qui était locataire sur trois (29 %) souffrait d'insécurité alimentaire, soit un·e sur dix-sept (6 %) de façon marginale, et un·e sur neuf (11 %) de façon modérée ou grave. En revanche, un·e adulte célibataire qui était propriétaire d'une maison sur six (17 %) souffrait d'insécurité alimentaire, soit un·e sur vingt-cinq (4 %) marginalement, un·e sur quatorze (7 %) modérément, et un·e sur dix-sept (6 %) gravement.

Il convient de noter que si le taux d'insécurité alimentaire chez les adultes célibataires qui étaient propriétaires d'une maison était inférieur à celui observé chez les adultes célibataires qui étaient locataires, il était cependant aussi élevé que le taux national d'insécurité alimentaire chez les ménages en 2018<sup>5</sup>.

### **Constat clé 2.4 : L'insécurité alimentaire était plus forte chez les adultes célibataires qui avaient vécu au Canada depuis moins de 10 ans que chez ceux qui y avaient vécu depuis plus longtemps**

Les personnes nées à l'étranger sont plus défavorisées sur le plan socioéconomique que celles nées au Canada<sup>40,41</sup>. Les premières font souvent partie d'une ou plusieurs catégories sociodémographiques qui exacerbent leurs désavantages : elles sont racisées, jeunes, très instruites, mais sous-employées ou chômeuses, et gagnent des revenus plus faibles<sup>40,41</sup>. De plus, elles risquent davantage de connaître la pauvreté et de subir des privations matérielles, notamment si elles sont récemment arrivées au Canada<sup>5,41,42</sup>. Les données disponibles indiquent que les personnes nées à l'étranger ont plus de risques (9 %) de vivre dans la pauvreté que celles nées au Canada (7 %)<sup>42</sup>. Plus de la moitié (56 %) des personnes arrivées au Canada au cours des dix dernières années sont locataires, et 31 % d'entre elles consacrent au moins 30 % de leur revenu au logement<sup>43,44</sup>. En revanche, 27 % des personnes nées au Canada sont locataires, et 18 % d'entre elles consacrent plus de 30 % de leur revenu au logement<sup>43,44</sup>.

La recherche existante indique qu'il n'y a pas de différences significatives sur le plan de l'insécurité alimentaire entre les ménages composés d'au moins une personne née à l'étranger et ceux qui n'en comptent pas<sup>5</sup>. Notre étude jette

cependant un nouvel éclairage sur les taux d'insécurité alimentaire chez les adultes célibataires nés à l'étranger. Nous avons en effet constaté qu'un·e adulte célibataire sur cinq (ou 22 %) né·e à l'étranger souffrait d'insécurité alimentaire : environ un·e sur quatorze (7 %) de façon marginale, un·e sur dix (10 %) de façon modérée, et un·e sur vingt (5 %) de façon grave. Par ailleurs, nous avons constaté que le taux d'insécurité alimentaire diminuait légèrement avec le nombre d'années depuis l'immigration au Canada. Ainsi, un·e adulte célibataire qui était installé·e au Canada depuis moins de 10 ans sur quatre (24 %) souffrait d'insécurité alimentaire, cette proportion étant d'un·e personne sur cinq (19 %) chez les adultes célibataires qui étaient installés au Canada depuis 30 ans ou plus.

Cependant, les différences dans les taux d'insécurité alimentaire observés chez les adultes célibataires en fonction du temps écoulé depuis leur arrivée au Canada ne sont pas statistiquement différentes; conséquemment, nous n'avons pas été en mesure d'extrapoler ces différences à l'échelle de la population. Cela signifie que d'autres facteurs (probablement les catégories sociodémographiques mentionnées dans le premier paragraphe de ce constat clé) expliquent pourquoi les adultes célibataires qui étaient au Canada depuis moins de 10 ans étaient plus susceptibles d'être en situation d'insécurité alimentaire.

### **Constat clé 2.5 : Les adultes célibataires sans diplôme secondaire risquaient plus de souffrir d'insécurité alimentaire que ceux qui avaient un diplôme ou un certificat universitaire**

L'éducation formelle permet d'augmenter les chances d'obtenir un emploi plus stable et mieux rémunéré et de jouir de bonnes possibilités de mobilité sociale, les deux étant associées à des effets bénéfiques pour la santé<sup>13,45,46</sup>. Les familles ou les individus ayant un niveau d'éducation formelle plus faible sont plus susceptibles que les personnes ayant un niveau d'éducation formelle plus élevé de composer avec un travail précaire, des revenus faibles, une mobilité sociale limitée et des privations matérielles, incluant la nourriture (insécurité alimentaire)<sup>1,12,13,47</sup>. Bien que les estimations concernant les adultes célibataires au Canada soient rares, nous savons actuellement que les taux d'insécurité alimentaire chez les ménages dont le niveau de scolarité le plus élevé est inférieur aux études secondaires sont environ deux fois plus élevés (20 %) que ceux observés chez les ménages ayant au moins un niveau de scolarité universitaire de premier cycle (11 %)<sup>5</sup>.

Nous avons constaté dans notre étude que les adultes célibataires dont le niveau de scolarité le plus élevé était inférieur aux études secondaires connaissaient les taux d'insécurité alimentaire les plus élevés, ce qui est cohérent avec le niveau d'insécurité alimentaire observé chez les ménages au Canada. Un·e adulte célibataire sur trois (37 %) souffrait d'insécurité alimentaire, soit un·e sur dix-sept (6 %) de façon marginale, un·e sur six (17 %) de façon modérée, et un·e sur

sept (15 %) de façon grave. Ce taux total de 37 % était presque trois fois plus élevé que celui observé chez les adultes célibataires ayant au moins obtenu un diplôme ou un certificat universitaire (13 %).

Comme nous l'avons fait dans le cadre de certains de nos précédents constats clés, nous attirons l'attention sur les taux d'insécurité alimentaire plus élevés chez les adultes célibataires ayant un faible niveau d'éducation formelle. Cela dit, nous soulignons que de tels niveaux d'insécurité alimentaire demeurent inacceptables, même chez les personnes ayant un niveau d'éducation formelle plus élevé.

### **Constat clé 2.6 : Les adultes célibataires de 45-54 ans et de 55-64 ans risquaient davantage de souffrir d'insécurité alimentaire que ceux plus jeunes**

L'âge actif est une catégorie très vaste, et les données sur la relation entre l'âge et l'insécurité alimentaire au Canada sont ambiguës. Par exemple, certaines études montrent que les taux d'insécurité alimentaire sont beaucoup plus élevés chez les adultes âgés de 55 à 64 ans que chez les autres tranches d'âge<sup>26,48</sup>. Toutefois, d'autres études font état de taux d'insécurité alimentaire plus faibles chez la tranche d'âge des 55-64 ans que chez les tranches d'âge inférieures<sup>5</sup>.

Malgré cette relation ambiguë et certaines autres, tous s'accordent à dire que l'insécurité alimentaire chez les personnes âgées (64 ans et plus) est beaucoup plus faible que chez les personnes en âge de travailler (18-64 ans). Cela est en grande partie dû aux généreux programmes sociaux du Canada à l'égard des personnes âgées telles que la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti. Les études semblables portant sur les adultes célibataires semblent rares et, encore une fois, notre étude contribue à combler cette lacune.

Notre analyse montre que les taux d'insécurité alimentaire chez les adultes célibataires augmentaient avec l'âge, passant de 21 % chez les 18-29 ans à 23 % chez les 30-44 ans, et culminant à 29 % chez les 45-54 ans avant de redescendre à 27 % chez les 55-64 ans. Malgré ces fluctuations, nous soulignons le fait que l'ensemble des taux d'insécurité alimentaire déterminés en fonction de l'âge des adultes célibataires sont plus élevés que les taux moyens nationaux<sup>5</sup>. Le fait que les personnes âgées ont accès à un plus grand nombre de mesures de soutien que les adultes en âge de travailler explique en partie ces résultats<sup>22,48</sup>.

La littérature ne permet pas d'expliquer pourquoi les taux d'insécurité alimentaire sont relativement plus élevés chez les adultes célibataires de 45 à 54 ans.

Cependant, de précédentes études indiquent également que le taux d'insécurité alimentaire est plus élevé chez les personnes âgées de 55 à 64 ans<sup>22,48</sup>. Les données disponibles indiquent souvent que la tranche d'âge intermédiaire (45-59 ans) jouit de revenus plus élevés et d'une stabilité financière relativement bonne. Par conséquent, le fait que le taux d'insécurité alimentaire le plus élevé soit enregistré chez les adultes célibataires dans cette tranche d'âge est un paradoxe qui nécessite d'être étudié de manière plus approfondie.

### **Constat clé 2.7 : Quel que soit leur sexe, les adultes célibataires couraient les mêmes risques de souffrir d'insécurité alimentaire**

#### **Comment l'ECR de 2018 définit-il le « sexe »?**

Les données de l'ECR de 2018 décrivent le sexe des répondant·e·s comme étant soit masculin, soit féminin. Or, cette catégorisation binaire et coloniale ne permet pas de recueillir des données spécifiques aux personnes dont l'identité de genre est différente du sexe qui leur a été assigné à la naissance, y compris les personnes bispituelles, trans et non binaires.

En nous appuyant sur les données de l'ECR de 2018, nous n'avons donc pas été en mesure de rendre compte des taux d'insécurité alimentaire chez les personnes de diverses identités de genre. Parmi les recommandations que nous formulons dans le présent rapport, nous appelons à une approche de recherche et de collecte de données plus inclusive qui prend davantage en compte l'intersectionnalité afin d'obtenir des interprétations plus nuancées et plus équitables (voir la Recommandation 4).

Au Canada, les femmes et les personnes de diverses identités de genre ont toujours été victimes d'inégalités sur le plan social et financier, notamment sur le marché du travail et dans le système d'éducation<sup>49,50</sup>. Elles gagnent des revenus plus faibles et connaissent des taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire plus élevés que les hommes cisgenres, bien que les politiques axées sur l'égalité entre les sexes en vigueur depuis une quarantaine d'années aient contribué à réduire considérablement ces disparités, du moins entre les femmes cisgenres et les hommes cisgenres<sup>13,21,23</sup>. De récents rapports suggèrent que les taux de pauvreté actuels au Canada sont relativement semblables chez les femmes cisgenres (7,9 %) et les hommes cisgenres (8,2 %), mais les hommes transgenres (12,9 %) et les femmes transgenres (12,0 %) sont toujours plus susceptibles de souffrir de pauvreté que les personnes cisgenres<sup>42</sup>.

Les données de Statistique Canada pour 2020 indiquent que les taux

d'insécurité alimentaire (dans ce cas, modérée et grave seulement) sont semblables chez les femmes (11,5 %) et les hommes (10,8 %) <sup>51</sup>. Ces taux, qui permettent de comparer les femmes et les hommes, sont restés relativement inchangés depuis 2018 <sup>51</sup>.

Conformément à ce qu'indique la littérature, notre étude révèle que les femmes adultes célibataires étaient tout aussi susceptibles que les hommes adultes célibataires de souffrir d'insécurité alimentaire. Une femme célibataire sur quatre (25 %) souffrait d'insécurité alimentaire : une sur vingt (5 %) de manière marginale, une sur 9 (11 %) de manière modérée, et une sur 13 (8 %) de manière grave. De même, un homme adulte célibataire sur quatre (24 %) était en situation d'insécurité alimentaire : un sur vingt (5 %) de manière marginale, un sur onze (9 %) de manière modérée, et un sur dix (10 %) de manière grave. De plus, ces taux d'insécurité alimentaire de 25 % et 24 % respectivement observés chez les femmes et les hommes adultes célibataires étaient beaucoup plus élevés que le taux national d'insécurité alimentaire des ménages (17 %) <sup>5</sup>.

Il est important de noter que malgré la similitude des taux d'insécurité alimentaire chez les femmes et les hommes rapportés dans notre étude, ceux-ci sont significativement différents sur le plan statistique. Nous pouvons donc déduire que les expériences des femmes et des hommes en matière d'insécurité alimentaire peuvent être différentes, mais il serait nécessaire de faire plus de recherche pour analyser ces différences.

Nous soulignons en outre que les taux d'insécurité alimentaire chez les femmes et les hommes que nous présentons ici ne sont que des moyennes de groupes. Les femmes et les hommes adultes célibataires vivent la pauvreté et l'insécurité alimentaire différemment selon leur situation sociale (ex. : identité ethnique, statut d'Autochtone, situation de handicap, statut de citoyen·ne, etc.). Des analyses plus intersectionnelles — et, comme nous l'avons indiqué, moins binaires — peuvent apporter un éclairage supplémentaire sur cette importante question <sup>1,49,50</sup>.

### **Thème 3 : Les adultes célibataires souffrant d'insécurité alimentaire étaient plus susceptibles de subir d'autres privations matérielles**

#### **Constat clé 3.1 : Les adultes célibataires gagnant un faible revenu étaient trois fois plus susceptible de souffrir d'insécurité alimentaire que les adultes célibataires gagnant un revenu plus élevé**

Constituant la principale source de revenus pour la plupart des gens, le revenu disponible ou le bénéfice après impôts est également un indicateur

permettant de déterminer si les ressources financières d'une personne ou d'un ménage sont suffisantes pour couvrir ses dépenses de base telles que la nourriture et le loyer<sup>9,14,37</sup>. Les estimations concernant les adultes célibataires sont rares, mais des études menées auprès de l'ensemble des familles canadiennes et d'autres groupes spécifiques tels que les enfants et les jeunes adultes démontrent que les personnes ou les familles situées dans les quintiles de bénéfice après impôts inférieurs sont plus susceptibles de souffrir d'insécurité alimentaire que celles situées dans le quintile de bénéfice après impôts supérieur<sup>9,22,52</sup>.

De même, nos résultats indiquent qu'un·e adulte célibataire situé·e dans le quintile de revenu disponible le plus faible (gagnant moins de 16 350 \$ par an) sur trois (36 %) et qu'un·e adulte célibataire situé·e dans le deuxième quintile le plus faible (gagnant entre 16 351 \$ et 27 804 \$ par an) sur trois (34 %) ont souffert d'insécurité alimentaire. En revanche, un·e adulte célibataire situé·e dans le quintile le plus élevé (gagnant 53 244 \$ et plus par an) sur dix (10 %) a souffert d'insécurité alimentaire (notons qu'une analyse distincte utilisant le bénéfice après impôts des familles économiques rapportés dans l'ECR de 2018 nous a menés à des résultats semblables). Ces résultats corroborent les études existantes en démontrant que l'insécurité alimentaire chez les adultes célibataires, comme chez tous les autres groupes de population, est un problème de revenu<sup>9,10,21</sup>.

### **Constat clé 3.2 : Les adultes célibataires ayant des besoins impérieux en matière de logement étaient deux fois plus nombreux à souffrir d'insécurité alimentaire que les adultes célibataires n'ayant pas de tels besoins**

#### **Que sont les besoins impérieux en matière de logement?**

Selon le Dictionnaire de données du FMGD de l'ECR de 2018, une personne ou une famille a *des besoins impérieux en matière de logement* lorsque son « logement est considéré inadéquat, inabordable ou d'une taille non convenable, et [que son] niveau de revenu est insuffisant pour [lui] permettre de payer les frais de logement d'un logement approprié et adéquat dans sa communauté ».

Pour plus de détails sur la définition des besoins impérieux en matière de logement, veuillez consulter l'Annexe 2.

Les personnes ou les familles dont les revenus sont limités et qui se retrouvent souvent à être locataires ont des besoins impérieux en matière de logement<sup>53,54,55</sup>. Les personnes ou les familles ayant des besoins impérieux en matière de logement sont également plus susceptibles de subir des privations matérielles plus importantes, ce qui peut notamment occasionner de l'insécurité alimentaire et des problèmes de santé<sup>6,7,8,38,54</sup>. Bien que les

études sur les liens entre l'insécurité alimentaire et les besoins impérieux en matière de logement au Canada soient limitées, y compris chez les adultes célibataires, nous nous attendions à ce que notre analyse révèle un taux d'insécurité alimentaire beaucoup plus élevé chez les adultes célibataires qui ont des besoins impérieux en matière de logement que chez ceux qui n'ont pas de tels besoins.

Notre prédiction s'est avérée exacte. Un·e adulte célibataire sur cinq (19 %) avait des besoins impérieux en matière de logement. Parmi ceux-ci, près de la moitié (47 %) souffraient d'insécurité alimentaire : un·e sur onze (9 %) de façon marginale, un·e sur six (18 %) de façon modérée, et un·e sur cinq (21 %) de façon grave.

Ces derniers chiffres nous amènent à notre constat clé : le taux d'insécurité alimentaire de 47 % observé chez les adultes célibataires ayant des besoins impérieux en matière de logement était plus de deux fois supérieur à celui des adultes célibataires n'ayant pas de tels besoins (18 %).

Bien que nous attirions l'attention sur les taux déplorables d'insécurité alimentaire chez les adultes célibataires ayant des besoins impérieux en matière de logement, ces taux sont également inacceptables dans le cas de ceux qui n'ont pas de tels besoins.

# CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

---

Notre étude visait à analyser et à caractériser la pauvreté et l'insécurité alimentaire chez les adultes célibataires au Canada. À l'aide du FMGD de l'ECR de 2018, nous avons (1) déterminé à quel point la pauvreté et l'insécurité alimentaire affectaient de manière disproportionnée les adultes célibataires au Canada; (2) montré de quelle manière l'insécurité alimentaire affectait différents groupes sociodémographiques d'adultes célibataires au Canada; et (3) mis en lumière la manière dont l'insécurité alimentaire se surimposait à deux importantes privations matérielles chez les adultes célibataires au Canada.

À notre connaissance, notre étude constitue le premier examen approfondi de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire chez les adultes célibataires au Canada. Les constats auxquels nous sommes parvenus fournissent des informations cruciales pour formuler et renforcer les arguments en faveur d'un plaidoyer et d'une réponse politique équitable et ciblée pour lutter efficacement contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire chez les adultes célibataires au Canada.

Notre analyse met en lumière différentes orientations politiques urgentes pour le gouvernement fédéral, de même que divers domaines connexes sur lesquels les organisations œuvrant dans les domaines de la politique et de la défense des intérêts peuvent concentrer leurs efforts de plaidoyer. Nous détaillons ci-dessous quatre recommandations clés.

## **Recommandation 1 : Créer un supplément canadien pour les adultes en âge de travailler**

Nous demandons au gouvernement fédéral d'instaurer des mesures de soutien efficaces spécifiquement destinées aux adultes célibataires. Ces mesures doivent permettre d'accroître le revenu disponible ou le bénéfice après impôts des adultes célibataires. Comme l'ont montré certains de nos constats clés (ex. : constat clé 3.1), la pauvreté et l'insécurité alimentaire chez les adultes célibataires, comme chez tous les autres groupes de population, sont des problèmes dus à une insuffisance de revenus.

En collaboration avec Maytree, nous avons récemment rédigé une proposition pour un [supplément canadien pour les adultes en âge de travailler](#) (SCAAT), qui vise à modifier l'ACT et à soutenir les personnes en âge de travailler, y compris les adultes célibataires, qui vivent avec de faibles revenus. Nous exhortons le gouvernement fédéral à considérer le SCAAT comme un outil politique efficace pour aider à lutter contre la pauvreté (extrême) et l'insécurité alimentaire (grave) chez les adultes célibataires au Canada<sup>18</sup>.

## **Recommandation 2 : Accélérer la construction de logements abordables pour les adultes célibataires**

Le gouvernement fédéral devrait accélérer la construction de logements abordables pour les adultes célibataires, et les organisations politiques et de défense des intérêts intéressées devraient plaider en ce sens. Il serait prudent de d'abord cibler les adultes célibataires ayant des besoins impérieux en matière de logement, pendant que le gouvernement ciblerait d'autres catégories d'adultes célibataires en tirant constamment des leçons et en évaluant l'incidence de son action. Comme l'indique notre constat clés 3.2, les besoins impérieux en matière de logement sont liés à l'insécurité alimentaire chez les adultes célibataires au Canada. Par conséquent, le fait d'aider les adultes célibataires à obtenir un logement abordable contribuera grandement à lutter contre l'insécurité alimentaire chez ce groupe.

## **Recommandation 3 : Se servir d'approches pangouvernementales et intersectorielles pour lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire**

Trop souvent, les politiques gouvernementales sont sectorielles et fonctionnent en vase clos. Les recoupements entre l'insécurité alimentaire et d'autres facteurs clés tels que le revenu, le niveau de scolarité, les besoins impérieux en matière de logement et le statut d'immigrant-e soulignent la nécessité de déployer une approche pangouvernementale pour lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire chez les adultes célibataires au Canada.

De même, les efforts de plaidoyer des organismes à but non lucratif au Canada sont souvent axés sur des problèmes ou des secteurs particuliers. D'après nos constats, pratiquement tous les secteurs sont impliqués dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire chez les adultes célibataires. Une collaboration intersectorielle est nécessaire pour trouver des solutions de grande envergure et plus durables afin de soutenir les adultes célibataires au Canada, un groupe négligé qui est frappé de manière disproportionnée par la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

#### **Recommandation 4 : Soutenir et mener des recherches ayant un caractère plus intersectionnel et inclusif afin de mieux comprendre la pauvreté et l'insécurité alimentaire chez les adultes célibataires**

Des études supplémentaires et des approches plus inclusives de collecte de données sont nécessaires pour étudier la pauvreté et l'insécurité alimentaire chez les adultes célibataires qui occupent différents emplacements sociaux (ethnicité, statut d'Autochtone, situation de handicap, identité de genre). Le FMGD de l'ECR de 2018 que nous avons utilisé n'incluait pas ces types de données, qui sont pourtant essentielles pour comprendre et apporter des réponses plus nuancées, et donc plus efficaces et équitables, à ces deux problèmes.

# LISTE DES RÉFÉRENCES

1. Herd, D., Kim, Y., et Carrasco, C. (2020, septembre). *Canada's forgotten poor? Putting singles living in deep poverty on the policy radar*. Institut de recherche en politiques publiques. <https://irpp.org/wp-content/uploads/2020/09/Canada-Forgotten-Poor-Putting-Singles-Living-in-Deep-Poverty-on-the-Policy-Radar.pdf>
2. Statistique Canada. (2022, 23 mars). *Enquête canadienne sur le revenu, 2020*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220323/dq220323a-fra.htm>
3. Statistique Canada. (2023, 2 mai). *Enquête canadienne sur le revenu, 2021*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230502/dq230502a-fra.htm>
4. Tang, J., Galbraith, N., et Truong, J. (2019, 24 juillet). *Vivre seul au Canada. Regards sur la société canadienne*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2019001/article/00003-fra.htm>
5. Tarasuk, V., Li, T., et Fafard St-Germain, A. A. (2022). *Household food insecurity in Canada 2021*. Research to Identify Policy Options to Reduce Food Insecurity (PROOF). <https://proof.utoronto.ca/wp-content/uploads/2022/08/Household-Food-Insecurity-in-Canada-2021-PROOF.pdf>
6. Men, F., Gundersen, C., Urquia, M. L., et Tarasuk, V. (2020). Association between household food insecurity and mortality in Canada: A population-based retrospective cohort study. *Canadian Medical Association Journal*, 192(3), E53-E60. <https://doi.org/10.1503/cmaj.190385>
7. Raphael, D., Bryant, T., Mikkonen, J., et Raphael, A. (2020). *Social determinants of health: The Canadian facts* (2e éd.). Faculté des sciences de la santé de l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario et École de politiques et de gestion de la santé de l'Université York. [https://thecanadianfacts.org/The\\_Canadian\\_Facts-2nd\\_ed.pdf](https://thecanadianfacts.org/The_Canadian_Facts-2nd_ed.pdf)
8. Tarasuk, V., Cheng, J., de Oliveira, C., Dachner, N., Gundersen, C., et Kurdyak, P. (2015). Association between household food insecurity and annual health care costs. *Canadian Medical Association Journal*, 187(14), E429-E436. <https://doi.org/10.1503/cmaj.150234>
9. Loopstra, R., et Tarasuk, V. (2013). Severity of household food insecurity is sensitive to change in household income and employment status among low-income families. *The Journal of Nutrition*, 143(8), 1316-1323. <https://doi.org/10.3945/jn.113.175414>

10. Research to Identify Policy Options to Reduce Food Insecurity (PROOF). (2022, 13 octobre). *Food insecurity: A problem of inadequate income, not solved by food*. <https://proof.utoronto.ca/resource/food-insecurity-a-problem-of-inadequate-income-not-solved-by-food/>
11. Sarlo, C. A. (2019). *The causes of poverty*. The Fraser Institute. <https://www.fraserinstitute.org/sites/default/files/causes-of-poverty.pdf>
12. Cross, P. (2021). *The minimum wage, lost jobs, and poverty in Canada*. The Fraser Institute. <https://www.fraserinstitute.org/sites/default/files/minimum-wage-lost-jobs-and-poverty-in-canada.pdf>
13. Simard-Duplain, G., et St-Denis, X. (2020). Exploration of the role of education in intergenerational income mobility in Canada: Evidence from the Longitudinal and International Study of Adults. *Canadian Public Policy*, 46(3), 369-396. <https://doi.org/10.3138/cpp.2019-072>
14. Statistique Canada. (2022, 9 juin). *La hausse des prix a une incidence sur la capacité de la plupart des Canadiens à assumer leurs dépenses quotidiennes*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220609/dq220609a-fra.htm>
15. Statistique Canada. (2022, 28 octobre). *Acheter ou louer : le marché du logement continue d'être transformé par plusieurs facteurs alors que les Canadiens sont à la recherche d'un chez-soi abordable*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220921/dq220921b-fra.htm>
16. Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées. (2019). *Emploi précaire : comprendre l'évolution de la nature du travail au Canada. Rapport du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées*. <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/HUMA/Reports/RP10553151/humarp19/humarp19-f.pdf>
17. Tabbara, M. (2021, octobre). *What is the Canada Workers Benefit, and how could it be better?* Maytree. <https://maytree.com/wp-content/uploads/What-is-the-Canada-Workers-Benefit.pdf>
18. Kapoor, G. T., Tabbara, M., Hanley, S., et McNicoll, S. 2022. *Comment réduire le niveau de pauvreté chez les personnes célibataires au Canada. Proposition d'un Supplément canadien pour les adultes en âge de travailler*. Maytree et Centres communautaires d'alimentation du Canada. <https://maytree.com/wp-content/uploads/supplement-canadien-rapport.pdf>
19. Conseil consultatif national sur la pauvreté. (2022). *Transformer nos systèmes. Le rapport de 2022 du Conseil consultatif national sur la pauvreté*. Emploi et Développement social Canada. [https://www.canada.ca/content/dam/esdc-edsc/documents/programs/poverty-reduction/national-advisory-council/reports/2022-annual/NACP\\_2022-Report-FR-final.pdf](https://www.canada.ca/content/dam/esdc-edsc/documents/programs/poverty-reduction/national-advisory-council/reports/2022-annual/NACP_2022-Report-FR-final.pdf)

20. Gouvernement du Canada. (2023, 7 avril). *Allocation canadienne pour les travailleurs — Aperçu*. <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations-enfants-familles/allocation-canadienne-travailleurs.html>
21. Brown, E. M., et Tarasuk V. (2019). Money speaks: Reductions in severe food insecurity follow the Canada Child Benefit. *Preventive Medicine*, 129, article 105876. <https://doi.org/10.1016/j.ypmed.2019.105876>
22. McIntyre, L., Dutton, D. J., Kwok, C., et Emery, J. C. (2016). Reduction of food insecurity among low-income Canadian seniors as a likely impact of a Guaranteed Annual Income. *Canadian Public Policy*, 42(3), 274-286. <https://doi.org/10.3138/cpp.2015-069>
23. Notten, G., Zohora, F. T., Plante, C., et Laforest, R. (2022). *Two decades of poverty reduction politics in Canada: Better for single parent families and single working age adults?* (Cahier de recherche #2203E). Université d'Ottawa, Faculté des sciences sociales. <https://ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/43745/1/Notten%20Zohora%20Plante%20Laforest%20Single%20parent%20families%20and%20single%20adults-2203E%20WP.pdf>
24. Domelen, J. (2007, mai). *Reaching the poor and vulnerable: Targeting strategies for social funds and other community-driven programs* (Document de travail n° 0711). Banque mondiale. <https://web.archive.org/web/20221125224309/https://web.worldbank.org/archive/website01536/WEB/IMAGES/0711.PDF>
25. Bhawra, J., Kirkpatrick, S. I., et Hammond, D. (2021). Food insecurity among Canadian youth and young adults: Insights from the Canada Food Study. *Revue canadienne de santé publique*, 112(4), 663-675. <https://doi.org/10.17269/s41997-020-00469-1>
26. Green-Lapierre, R. J., Williams, P. L., Glanville, N. T., Norris, D., Hunter, H. C., et Watt, C. G. (2012). Learning from “Knocks in Life”: Food insecurity among low-income lone senior women. *Journal of Aging Research*, 2012, article 450630. <https://doi.org/10.1155/2012/450630>
27. Statistique Canada. (2020, 21 février). *Enquête canadienne sur le revenu (ECR)*. [https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&Id=1275662](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&Id=1275662)
28. Brent, D. M., et Lucas, R. E. (2013). Secondary data analysis. Dans T. D. Little (dir.), *The Oxford handbook of quantitative methods in psychology: Vol. 2: Statistical analysis* (p. 665-677). Oxford Academic. <https://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780199934898.013.0028>
29. Statistique Canada. (2023, 29 mars). *Enquête canadienne sur le revenu : fichier de microdonnées à grande diffusion*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/72m0003x/72m0003x2021001-fra.htm>

30. Statistique Canada. (2020, 24 février). *Enquête canadienne sur le revenu, 2018*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200224/dq200224a-fra.htm>
31. Maytree. (2022, 23 novembre). *Latest Welfare in Canada report finds depth of poverty worse in 2021, after 2020 bump*. <https://maytree.com/media-releases/latest-welfare-in-canada-report-finds-depth-of-poverty-worse-in-2021-after-2020-bump/>
32. Laidley, J., et Tabbara, M. (2022, novembre). *Welfare in Canada, 2021*. Maytree. [https://maytree.com/wp-content/uploads/Welfare\\_in\\_Canada\\_2021.pdf](https://maytree.com/wp-content/uploads/Welfare_in_Canada_2021.pdf)
33. Men, F., Urquia, M. L., et Tarasuk, V. (2021). The role of provincial social policies and economic environments in shaping food insecurity among Canadian families with children. *Preventive Medicine*, 148, article 106558. <https://doi.org/10.1016/j.ypmed.2021.106558>
34. Research to Identify Policy Options to Reduce Food Insecurity (PROOF). (2023, 2 mai). *New data on household food insecurity in 2022*. <https://proof.utoronto.ca/2023/new-data-on-household-food-insecurity-in-2022/>
35. Men, F., et Tarasuk, V. (2023). Employment Insurance may mitigate impact of unemployment on food security: Analysis on a propensity-score matched sample from the Canadian Income Survey. *Preventive Medicine*, 169, article 107475. <https://doi.org/10.1016/j.ypmed.2023.107475>
36. Finnie, R., Irvine, I., et Sceviour, R. (2005, mai). *Recours à l'assistance sociale au Canada : Tendances nationales et provinciales en matière d'incidence, d'entrée et de sortie* (document de recherche de la Direction des études analytiques). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/11f0019m/11f0019m2005245-fra.pdf?st=JCff55Q3>
37. Hillel, I. (2020, août). *Holes in the social safety net: Poverty, inequality and social assistance in Canada* (CSLS Research Report 2020-06). Centre for the Study of Living Standards. <http://www.csls.ca/reports/csls2020-02.pdf>
38. Fafard St-Germain, A. A., et Tarasuk, V. (2020). Homeownership status and risk of food insecurity: Examining the role of housing debt, housing expenditure and housing asset using a cross-sectional population-based survey of Canadian households. *International Journal for Equity in Health*, 19(1), article 5. <https://doi.org/10.1186/s12939-019-1114-z>
39. Fafard St-Germain, A. A., et Tarasuk, V. (2018). Prioritization of the essentials in the spending patterns of Canadian households experiencing food insecurity. *Public Health Nutrition* 21(11), 2065-2078. <https://doi.org/10.1017/S1368980018000472>
40. Boulet, M., et Boudarbat, B. (2015). The economic performance of immigrants with Canadian education. *Regional and Sectoral Economic Studies*, 15(2), 23-38. <https://www.usc.es/economet/reviews/eers1522.pdf>

41. Picot, G., et Hou, F. (2016). Immigration, poverty and income inequality in Canada. Dans D. A. Green, W. Craig Riddell, et F. St-Hilaire (dir.), *Income inequality: The Canadian story* (The art of state, vol. 5, p. 175-211). Institut de recherche en politiques publiques. <https://irpp.org/wp-content/uploads/2019/10/Immigration-Poverty-and-Income-Inequality-in-Canada.pdf>
42. Statistique Canada. (2022, 9 novembre). *Recensement en bref. Tendances désagrégées en matière de pauvreté tirées du Recensement de la population de 2021*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-x/2021009/98-200-x2021009-fra.pdf>
43. Wong, D. (2021, 29 novembre). *One in five Canadians are in “shelter poverty” and it’s worse for new immigrants*. Better Dwelling. <https://betterdwelling.com/one-in-five-canadians-are-in-shelter-poverty-and-its-worse-for-new-immigrants/>
44. Randle, J., Hu, Z., et Thurston, Z. (2021, 22 novembre). *Expériences en matière de logement au Canada : les immigrants récents en 2018*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/46-28-0001/2021001/article/00005-fra.htm>
45. Shankar, J., Ip, E., Khalema, E., Couture, J., Tan, S., Zulla, R. T., et Lam, G. (2013). Education as a social determinant of health: Issues facing indigenous and visible minority students in postsecondary education in Western Canada. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 10(9), 3908-3929. <https://doi.org/10.3390/ijerph10093908>
46. Veenstra, G., et Vanzella-Yang, A. (2021). Intergenerational social mobility and self-rated health in Canada. *SSM – Population Health*, 15, article 100890. <https://doi.org/10.1016/j.ssmph.2021.100890>
47. Frennette, M. (2007, février). *Pourquoi les jeunes provenant de familles à plus faible revenu sont-ils moins susceptibles de fréquenter l’université? Analyse fondée sur les aptitudes aux études, l’influence des parents et les contraintes financières* (document de recherche de la Direction des études analytiques). Statistique Canada. [https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/11f0019m/11f0019m2007295-fra.pdf?st=qx\\_cnRfE](https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/11f0019m/11f0019m2007295-fra.pdf?st=qx_cnRfE)
48. Leroux, J., Morrison, K., et Rosenberg, M. (2018). Prevalence and predictors of food insecurity among older people in Canada. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 15(11), article 2511. <https://doi.org/10.3390/ijerph15112511>
49. Fondation canadienne des femmes. (2022, 6 avril). *Les femmes et la pauvreté au Canada : les faits*. <https://canadianwomen.org/fr/les-faits/pauvrete/>
50. Fonds d’action et d’éducation juridique pour les femmes. (2009). *Women and poverty*. <https://www.leaf.ca/wp-content/uploads/2011/01/WomenPovertyFactSheet.pdf>

51. Statistique Canada. (2023, 12 juin). *Insécurité alimentaire selon certaines caractéristiques démographiques*. [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310083501&pickMembers%5B0%5D=1.1&cubeTimeFrame.startYear=2018&cubeTimeFrame.endYear=2020&referencePeriods=20180101%2C20200101&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310083501&pickMembers%5B0%5D=1.1&cubeTimeFrame.startYear=2018&cubeTimeFrame.endYear=2020&referencePeriods=20180101%2C20200101&request_locale=fr)
52. Caron, N., et Plunkett-Latimer, J. (2022, 3 mai). *Enquête canadienne sur le revenu : insécurité alimentaire et besoins insatisfaits en matière de soins de santé, 2018 et 2019* (Série de documents de recherche — Revenu). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2021009-fra.htm>
53. Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). (2019). *Besoins impérieux de logement, selon le sexe et d'autres caractéristiques* [ensemble de données]. <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/professionnels/marche-du-logement-donnees-et-recherche/donnees-sur-le-logement/tableaux-de-donnees/caracteristiques-des-menages/besoins-imperieux-de-logement-selon-le-sexe-et-dautres-caracteristiques>
54. Dunn, J. R., Hayes, M. V., Hulchanski, J. D., Hwang, S. W., et Potvin, L. (2006). Housing as a socio-economic determinant of health: Findings of a national needs, gaps and opportunities assessment. *Revue canadienne de santé publique*, 97(suppl. 3), S12-S17. <https://doi.org/10.1007/BF03405392>
55. Statistique Canada. (2022, 21 septembre). *Besoins impérieux en matière de logement au Canada*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-627-m/11-627-m2022056-fra.htm>
56. Statistique Canada. (2023, 6 juin). *Enquête sur la population active (EPA)*. <https://www.statcan.gc.ca/fr/enquete/menages/3701>
57. McHugh M. L. (2013). The Chi-square test of independence. *Biochemia Medica*, 23(2), 143-149. <https://doi.org/10.11613/bm.2013.018>
58. StataCorp LLC. (2023). *Stata: Statistical software for data science*. Stata. <https://www.stata.com/>
59. Statistique Canada. (2018). *Enquête canadienne sur le revenu, 2018. Fichier de microdonnées à grande diffusion. Dictionnaire de données*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/72m0003x/2021001/2018-fra.zip>
60. Statistique Canada. (2018). *Guide de l'utilisateur du fichier de microdonnées à grande diffusion de l'Enquête canadienne sur le revenu, 2018*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/72m0003x/2021001/2018-fra.zip>

# ANNEXES

## Annexe 1 : Méthodologie

### L'ECR et le FMGD de l'ECR

Comme indiqué précédemment dans la section *Méthodologie*, l'ECR est une enquête transversale annuelle menée par Statistique Canada afin de dresser le portrait des revenus et des sources de revenus des Canadien·ne·s en fonction de leurs caractéristiques personnelles et de celles de leur ménage<sup>27</sup>.

Les données recueillies dans le cadre de l'ECR sont jumelées aux données fiscales de l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour l'année de référence donnée<sup>27</sup>. Si les données sur le revenu des répondant·e·s ne sont pas disponibles auprès de l'ARC, elles sont alors imputées<sup>27</sup>.

L'ECR combine ses données avec celles de l'Enquête sur la population active — une enquête mensuelle de Statistique Canada qui sonde l'état actuel du marché du travail au Canada<sup>56</sup>. En incluant les données de l'Enquête sur la population active, l'ECR rend compte, entre autres choses, de l'activité des répondant·e·s sur le marché du travail au cours de l'année de référence<sup>27</sup>.

Le FMGD de l'ECR est une version publique, non agrégée, modifiée et anonymisée du fichier de données de base de l'ECR, mais elle comprend moins de variables que ce dernier<sup>29</sup>.

### Analyse

Afin de constituer notre population d'intérêt, nous avons combiné les échantillons d'hommes et de femmes hors famille économique âgés de moins de 65 ans de l'ECR de 2018<sup>29</sup>. Nous avons restreint cet échantillon aux adultes célibataires de 18 à 64 ans afin qu'il corresponde à notre définition d'adulte célibataire en âge de travailler. Afin d'éviter d'introduire du bruit statistique inutile ou de fausser nos estimations, nous avons supprimé les éléments pour lesquels le revenu disponible pour la MPC était nul ou négatif. (*Remarque* : Nous avons effectué des analyses séparées avec des échantillons comprenant ces éléments dont le revenu était nul ou négatif. Nos résultats, disponibles sur demande, ne présentent que des différences minimales par rapport à ceux présentés dans ce rapport.) Finalement, notre échantillon total pondéré comptait près de 4 millions d'adultes célibataires (3 980 562 pour être exact), dont 42 % de femmes.

Les principales variables d'intérêt étaient *l'insécurité alimentaire des adultes, l'écart relatif de faible revenu (ou écart relatif — MPC)*. Les autres variables d'intérêt étaient les caractéristiques sociodémographiques (*âge, type de famille économique, niveau de scolarité, mode d'occupation du logement, nombre d'années depuis l'immigration au Canada, principale source de revenu, province, sexe et prestations d'assistance sociale*), et les indicateurs de privation matérielle (*besoins impérieux en matière de logement et revenu disponible pour la MPC*). (Pour la définition complète et le codage de chacune de ces variables, veuillez consulter l'Annexe 2.) Notre étude s'est limitée aux variables du FMGD de l'ECR de 2018. Nous n'avons pas pu considérer d'autres variables tout aussi importantes — notamment l'identité ethnique, le statut d'Autochtone, la situation de handicap et l'identité de genre —, car elles n'étaient pas incluses dans l'ensemble de données.

Après avoir traité les données (soit nettoyé l'ensemble de données et recodé celles-ci), nous avons déterminé les taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire, puis croisé l'insécurité alimentaire avec les variables d'intérêts décrites ci-dessus. Nous avons ensuite réalisé des tests du khi carré afin de vérifier l'existence de différences significatives entre nos estimations observées et attendues<sup>57</sup>.

En d'autres termes, nous avons vérifié si les différences, par exemple, dans les taux d'insécurité alimentaire entre les adultes célibataires du quintile de revenus les plus bas et du quintile de revenus les plus élevés, reflétaient des différences à l'échelle de la population. Nous avons effectué toutes nos analyses à l'aide du logiciel statistique Stata (v. 14)<sup>58</sup>.

## **Aspect éthique**

Aucune démarche d'approbation sur le plan de l'éthique n'a été nécessaire pour notre étude puisque nous avons analysé des microdonnées accessibles au public.

## Annexe 2 : Définition et (re)codage des variables utilisées dans cette étude

Les Tableaux 1 à 3 fournissent les sources, les définitions et les procédures de (re)codage pour les variables que nous avons utilisées dans notre étude.

Tableau 1 : Définition et (re)codage des principales variables d'intérêt

VARIABLE	DÉFINITION ET (RE)CODAGE
<b>Écart relatif de faible revenu (écart relatif — MPC)</b>	<p>Le Dictionnaire de données du FMGD de l'ECR de 2018 définit l'<i>écart relatif à la MPC</i> comme suit : « Pour les personnes vivant dans des familles économiques dont le revenu disponible est inférieur au seuil de la Mesure du panier de consommation (MPC), l'écart relatif de faible revenu est la différence entre leur revenu disponible et leur seuil de la MPC, exprimée en pourcentage de ce seuil. La valeur 0 [%] indique que le revenu disponible est égal à la MPC; les valeurs supérieures à 0 [%] indiquent que le revenu disponible est inférieur à la MPC. Si le revenu disponible de la famille est inférieur à 0 [\$], cette variable est fixée à 100 [%].» (p. 76)<sup>59</sup>.</p> <p>Nous avons utilisé la variable <i>MBSCD18</i> de l'ECR de 2018, soit celle qui traduit l'écart relatif de faible revenu, pour rendre compte de la pauvreté et de l'extrême pauvreté. Nous avons ensuite défini les catégories suivantes : « ensemble des pauvres », qui englobe tous les adultes célibataires dont l'écart relatif de faible revenu est compris entre 0 et 100 %; « moins pauvres », qui englobe ceux dont l'écart relatif de faible revenu est compris entre 0 et 24 %; et « extrêmement pauvres », qui englobe ceux dont l'écart relatif de faible revenu est compris entre 25 et 100 %.</p>
<b>Insécurité alimentaire chez les adultes</b>	<p>L'<i>insécurité alimentaire</i> désigne « l'incapacité de se procurer ou de consommer des aliments de qualité, ou en quantité suffisante, de façon socialement acceptable, ou encore l'incertitude d'être en mesure de le faire » (voir <a href="#">Insécurité alimentaire des ménages au Canada : Survol</a>, de Statistique Canada). L'ECR mesure la sécurité alimentaire à l'aide du <a href="#">Module d'enquête sur la sécurité alimentaire des ménages</a>, qui distingue quatre niveaux de sécurité alimentaire : (1) <i>sécurité alimentaire</i> — aucun signe de difficulté d'accès à la nourriture à cause du revenu; (2) <i>insécurité alimentaire marginale</i> — quelques préoccupations ou problèmes concernant l'accès à la nourriture; (3) <i>insécurité alimentaire modérée</i> — compromis dans la qualité ou la quantité de nourriture consommée; et (4) <i>insécurité alimentaire grave</i> — compromis importants dans la qualité ou la quantité de nourriture consommée, incluant une réduction de l'apport alimentaire.</p> <p>Dans le FMGD de l'ECR de 2018, l'insécurité alimentaire des adultes correspond à la variable FSCADLTM. Afin de déterminer les taux totaux d'insécurité alimentaire chez les adultes, nous avons combiné les niveaux 2 à 4 décrits ci-dessus.</p>

Tableau 2 : Définition et (re)codage des caractéristiques sociodémographiques d'intérêt

VARIABLE	DÉFINITION ET (RE)CODAGE
<b>Âge</b>	<p>Cette variable (<i>AGEGP</i> dans l'ECR de 2018) indique le groupe d'âge dont fait partie chaque répondant-e en date du 31 décembre de l'année de référence. Nous l'avons recodée comme suit, conformément aux études actuelles : 0 = 1-17 ans; 1 = 18-29 ans; 2 = 30-44 ans; 3 = 45-54 ans; 4 = 55-64 ans; 5 = 65 ans et plus. Nous avons restreint notre analyse aux groupes 1 à 4 pour ne tenir compte que des adultes en âge de travailler.</p>
<b>Mode d'occupation du logement</b>	<p>Selon le Dictionnaire de données du FMGD de l'ECR de 2018, le <i>mode d'occupation du logement</i> « indique si le ménage possède ou loue son logement » (p. 77)<sup>60</sup>. Le FMGD de l'ECR de 2018 rend compte de cette situation à l'aide de la variable <i>DWTENR</i>, qui comprend les catégories suivantes : 1 = propriété d'un membre du ménage; 2 = n'appartenant à aucun membre du ménage. Dans notre étude, nous avons utilisé cette variable telle quelle pour rendre compte du mode d'occupation du logement.</p>
<b>Niveau de scolarité</b>	<p>Correspondant à la variable <i>HLEV2G</i> de l'ECR de 2018, le plus haut niveau de scolarité a été défini en fonction des groupes suivants, que nous avons utilisés tels quels : 1 = niveau inférieur au diplôme d'études secondaires; 2 = études secondaires terminées ou études postsecondaires partielles; 3 = certificat ou diplôme d'études postsecondaires non universitaires; 4 = diplôme ou certificat universitaire.</p>
<b>Nombre d'années depuis l'immigration au Canada</b>	<p>Correspondant à <i>YRIMMG</i> dans le FMGD de l'ECR de 2018, cette variable indique le nombre d'années qui se sont écoulées depuis qu'une personne a immigré au Canada. Dans l'ECR de 2018, elle a été codée en années comme suit : 1 = moins de 10 [ans]; 2 = 10-19 [ans]; 3 = 20-29 [ans]; 4 = 30-39 [ans]; 5 = 40 [ans] et plus. Pour notre analyse, nous avons recodé la variable <i>YRIMMG</i> comme suit : 0 = moins de 10 ans; 1 = 10-19 ans; 2 = 20-29 ans; 3 = 30 ans et plus. À l'instar d'une étude<sup>5</sup>, nous avons créé la catégorie «30 ans et plus» en regroupant les catégories 4 (30-39 ans) et 5 (40 ans et plus), car la différence entre celles-ci n'a pas eu d'effet significatif sur l'estimation de la pauvreté ou de l'insécurité alimentaire parmi les populations immigrées.</p>
<b>Prestations d'assistance sociale</b>	<p>Dans l'ECR de 2018, les prestations d'aide sociale (« assistance sociale ») reçues par les familles économiques sont prises en compte par la variable <i>EFSAPIS</i>. La variable <i>EFSAPIS</i> peut prendre n'importe quelle valeur située entre 0 \$ et 50 750 \$, cette dernière correspondant au montant des prestations fédérales et provinciales d'aide sociale qu'a reçues une famille. Nous avons utilisé cette variable telle quelle, sans recodage.</p>

Suite à la page 38

Tableau 2 : Définition et (re)codage des caractéristiques sociodémographiques d'intérêt

VARIABLE	DÉFINITION ET (RE)CODAGE
<p><b>Principale source de revenus</b></p>	<p>Nous avons utilisé la variable <i>EFMJSI</i> (« principale source de revenus pour la famille économique ») de l'ECR de 2018 (p. 37)<sup>59</sup>. Conformément au Guide de l'utilisateur du FMGD de l'ECR de 2018, la variable <i>EFMJSI</i> a été codée comme suit : 1 = aucun revenu; 2 = salaires et traitements; 3 = revenu d'un travail autonome; 4 = transferts gouvernementaux; 5 = revenu de placement; 6 = pensions de retraite; 7 = autre revenu.</p> <p>À l'instar d'une étude<sup>5</sup>, nous avons recodé l'<i>EFMJSI</i> pour notre analyse de la manière suivante : 0 = aucun revenu; 1 = salaires et traitements; 2 = revenu d'un travail autonome; 3 = transferts gouvernementaux; 4 = autres (comprenant les catégories originales 5, 6 et 7).</p> <p>Les transferts gouvernementaux comprennent les prestations fédérales et provinciales, notamment les allocations familiales, le régime de pensions du Canada et du Québec, la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti, les prestations d'assurance-emploi, l'aide sociale, les indemnités d'accident du travail, le crédit pour la TPS/TVH et les crédits d'impôt provinciaux.</p>
<p><b>Province</b></p>	<p>Nous avons tenu compte des dix provinces du Canada (mais pas des territoires) en utilisant la variable <i>PROV</i> du FMGD de l'ECR de 2018. Nous l'avons appliquée telle quelle pour indiquer la province de résidence de chaque adulte célibataire.</p>
<p><b>Sexe</b></p>	<p>Cette variable (<i>SEX</i> dans l'ECR de 2018) indique le sexe de chaque répondant.e comme suit : 1 = homme; 2 = femme. Nous l'avons utilisée telle quelle dans notre analyse, mais nous avons noté les importantes limites liées à cette approche binaire (voir le constat clé 2.7).</p>
<p><b>Type de famille économique</b></p>	<p>Le Guide de l'utilisateur du FMGD de l'ECR de 2018 définit la <i>famille économique</i> comme suit : « groupe de deux personnes ou plus qui partagent un même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre, par adoption ou par une relation de famille d'accueil. Une personne hors famille économique est une personne qui vit seule ou avec d'autres personnes avec lesquelles elle n'a aucun lien de parenté, par exemple un colocataire ou un pensionnaire » (p. 14)<sup>60</sup>.</p> <p>Le FMGD de l'ECR de 2018 distingue au moins 15 catégories de réponse pour la variable <i>EFTYP</i>. Pour notre analyse, nous avons utilisé cette variable telle quelle, et considéré les catégories « homme non âgé hors famille économique » et « femme non âgée hors famille économique » (catégories 13 et 14 de la variable <i>EFTYP</i>).</p>

Tableau 3 : Définition et (re)codage des indicateurs de privation matérielles d'intérêt

VARIABLE	DÉFINITION ET (RE)CODAGE
<p><b>Besoins impérieux en matière de logement</b></p>	<p>Selon le Dictionnaire de données du FMGD de l'ECR de 2018, une personne ou une famille a des <i>besoins impérieux en matière de logement</i> si son « logement est considéré inadéquat, inabordable ou d'une taille non convenable, et [si son] niveau de revenu est insuffisant pour [lui] permettre de payer les frais de logement d'un logement approprié et adéquat dans sa communauté. Les normes d'occupation se définissent de la manière suivante : a) un logement est de qualité convenable si, de l'avis des occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures; b) un logement est abordable si le ménage consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt aux frais de logement; c) un logement est de taille convenable s'il compte suffisamment de chambres pour répondre aux besoins du ménage étant donné sa taille et sa composition, d'après les prescriptions de la Norme nationale d'occupation » (p. 80)<sup>59</sup>.</p> <p>Le FMGD de l'ECR de 2018 se sert de la variable <i>CHNEED</i> pour tenir compte des besoins impérieux en matière de logement. Nous avons utilisé cette dernière telle quelle dans notre étude.</p>
<p><b>Revenu disponible pour la MPC</b></p>	<p>Le Guide de l'utilisateur du FMGD de l'ECR de 2018 définit le <i>revenu disponible pour la MPC</i> comme suit : « revenu après déduction de l'impôt sur le revenu, mais aussi de plusieurs autres dépenses. Ces dépenses comprennent les cotisations à l'assurance-emploi, au Régime de pensions du Canada, au Régime de rentes du Québec et à un régime de pension agréé; les cotisations syndicales (incluant les cotisations à une affiliation professionnelle et les cotisations à une assurance contre la faute professionnelle); les frais de garde d'enfants afférents à l'exercice d'une fonction; les paiements de pension alimentaire; les primes d'assurance-maladie publique et les frais médicaux fixes, incluant les primes d'assurance privée » (p. 22)<sup>60</sup>.</p> <p>Le FMGD de l'ECR de 2018 rend compte du revenu disponible pour la MPC à l'aide de la variable <i>EFMBIN18</i>. Nous avons utilisé cette dernière pour définir des quintiles de revenu, en excluant les revenus nuls et négatifs afin d'éviter de fausser nos estimations ou d'y introduire un bruit statistique inutile.</p>